

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

1. Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Tout d'abord nous venons d'apprendre, quelques minutes avant l'ouverture de cette séance, la décision du gouvernement de remplacer Madame Gaudy.

Nous tenons à saluer ici sa disponibilité pour le dialogue qui a permis de discuter, mais aussi de trouver un certain nombre de fois des solutions positives aux problèmes que nous soulevions.

Cela dit ce CTM se tient dans une situation de montée des tensions sociales.

La responsabilité en incombe au gouvernement qui multiplie les mesures et annonces qui vont toutes dans le même sens, à l'encontre des salariés.

2. Compte-rendu du CTM du 27 septembre 2017

Nous avons donc toutes les raisons d'appeler les personnels à la grève le 10 octobre prochain.

En matière salariale le passif ne cesse de s'alourdir. Le gouvernement a annoncé le gel du point d'indice pour 2018, se mettant ainsi dans les pas de ses prédécesseurs.

Faut-il rappeler que le point d'indice a perdu 16% par rapport au prix depuis 2000 ?

Faut-il rappeler que le salaire net ne cesse de diminuer du fait de l'augmentation de la retenue pour pension, et que les maigres mesures indiciaires prévues par le PPCR risquent fort d'être retardées ? Avions-nous tort de dire que ce dispositif n'apportait aucune garantie ?

La hausse de la CSG, présentée fallacieusement aux fonctionnaires par le candidat Macron comme un moyen de hausse de leur pouvoir d'achat s'avère être un leurre : au mieux les fonctionnaires verront cette augmentation compensée, au pire seulement partiellement. En revanche cette mesure remet en cause la Sécurité sociale et son financement par les cotisations.

A cela s'ajoute encore la stigmatisation des fonctionnaires avec la restauration du jour de carence. Le projet de budget, qui vient d'être rendu public, et que bien évidemment nous n'avons pas encore analysé en détail, ne prévoit aucune création de postes dans l'enseignement scolaire.

3. Déclaration intersyndicale

En cette rentrée 166 000 contrats aidés ont été supprimés du jour au lendemain, dont 20 000 dans l'Éducation nationale. Une nouvelle charrette de suppressions est prévue pour 2018. Le gouvernement s'attaque ainsi aux plus précaires, jetés au chômage, tandis que le fonctionnement des écoles et établissements est mis à mal, par la suppression d'emplois indispensables à leur fonctionnement (aide administrative aux directeurs, accompagnement des élèves handicapés, etc.). La seule solution positive est le réemploi de tous les contrats aidés, leur transformation en emplois statutaires de la Fonction publique et non leur suppression, ainsi que la mise en place d'une formation qualifiante pour les personnels concernés.

Sur ce plan nous appuyons totalement les revendications des personnels de Martinique, en grève et en manifestation à plus de 6000 le 25 septembre, qui demandent le réemploi des 3000 contrats aidés sur l'île, dont 540 dans l'Éducation nationale : si le préfet a donné une première réponse cette garantie, ainsi que la prise en compte des contrats qui se terminent en 2017 ne sont pas à ce jour données.

De plus de lourdes menaces pèsent sur le statut de la Fonction publique avec notamment la décorrélation annoncée de la valeur du point d'indice suivant les versants de la Fonction publique et partant la suppression de la grille indiciaire unique, le projet de mise en place d'un système de retraite universel et donc de disparition du code des pensions civiles et militaires. À cela s'ajoute la suppression annoncée de 120 000 suppressions de postes sur le quinquennat et de nouvelles privatisations.

Le 10 octobre nous serons aussi en grève pour exprimer notre rejet des ordonnances sur le Code du travail qui constituent une régression sociale et sont inacceptables.

L'inversion de la hiérarchie des normes introduite par la loi El Khomri est étendue. L'accord de branche pourra élargir le recours aux CDD, les CHS CT et toutes les instances représentatives du personnel sont fusionnés afin d'affaiblir les organisations syndicales et de les transformer en «associés» des décisions des employeurs au détriment de leur liberté de négocier et de revendiquer, les licenciements sont facilités, la précarité devrait devenir la règle pour tous. Le risque est grand de voir le gouvernement transposer ces dispositions à la Fonction publique.

Ajoutons encore à tout cela les propos calomnieux du MEDEF à l'égard de l'Éducation nationale, via son slogan sur le travail. S'il en a retiré le titre, sur le fond le MEDEF n'a pas changé son propos lorsqu'il rend l'école responsable d'un taux de chômage de 25% chez les jeunes. Faut-il comprendre que le MEDEF, qui se réjouit des ordonnances, a trouvé son bouc émissaire à l'approche d'une augmentation du nombre des licenciements en application de celles-ci ? C'est un mépris et une offense à l'égard de l'ensemble des personnels qui œuvrent à la réussite de tous les élèves.

Nous voulons pour terminer vous interpellier sur la question du calendrier scolaire et la récente décision du recteur de

l'académie d'Orléans-Tours.

D'une part cette décision est réglementairement discutable dans la mesure où la décision aurait dû être rendue publique un an au moins avant sa date d'effet, les circonstances qui l'ont motivée n'étant nullement imprévisibles.

Mais surtout, c'est le sens politique de cette décision qui pose problème : le calendrier scolaire doit-il être décentralisé ou faire l'objet d'arrêtés ministériels, comme cela a toujours été le cas, et soumis au CSE ? Va-t-on passer de 3 zones à 17, autant que de régions académiques ?

Cette décision s'inscrit dans un contexte et une logique qui sont celles de la régionalisation, et de l'éclatement du caractère national de l'Éducation. Un récent rapport du Sénat sur les rythmes scolaires, dont nous souhaitons que les préconisations ne soient pas retenues, veut d'ailleurs en porter la logique jusqu'à son terme.

Le débat de fond ici n'est pas de savoir s'il est préférable ou non de décaler les vacances de printemps, ce qui bien entendu peut se discuter.

Nous demandons que toute modification fasse l'objet d'un arrêté ministériel, présenté devant le CSE.

Nous avons écrit un courrier au ministre en ce sens : nous portons donc cette demande devant le CTM et nous attendons une réponse.

Compte-rendu du CTM du 27 septembre 2017

Dans les interventions liminaires

FSU : sont abordées les questions éducation nationale (postes, contrats aidés), l'attente des décrets et arrêtés PPCR non encore parus (chaires sup, indemnités psy, classe ex)

Se félicite du retrait du titre par le MEDEF

Défend le projet d'école de la FSU

Incidemment signale le 10 octobre «pour le service public»

UNSA dénonce les suppressions d'emplois aidés, le jour de carence, le blocage de la valeur du point, les retards sur PPCR «compromis pour construire de nouvelles perspectives de carrière»

CFDT : gel du point d'indice, appel au 10

manque de concertation des instances régionales (CAEN) sur le calendrier scolaire

CGT dénonce les ordonnances, le MEDEF et sa volonté de réduire l'instruction à un socle de compétences et de connaissances de base

la situation dans l'enseignement supérieur (élèves non affectés)

fonction publique : aucune illusion sur le rendez-vous salarial prévu, manœuvre pour donner l'illusion du dialogue social

Caractérise la situation comme une offensive du capital contre le travail et la nécessité du rapport de force.

Même position que FO sur le calendrier scolaire.

SNALC signale son vote contre sur le projet de décret et son appel au 10 octobre.

Réponse du secrétaire général aux interventions liminaires

Contrats aidés : dans l'Éducation nationale la baisse est moindre, et nous assurons la priorité à l'accueil des élèves handicapés, il y a une augmentation du nombre des AESH (Ndr officiellement plus de 3000 élèves n'ont pas d'auxiliaire de vie scolaire).

Pour les directeurs nous allons réfléchir à des missions pérennes

Calendrier scolaire : nous allons relayer auprès du ministre et de la DGESCO

Projet de décret qui permet de charger le recteur de région académique de l'exercice des fonctions dévolues aux recteurs des autres académies

Ce décret ouvre la possibilité de généraliser ce qui a été fait à Caen et Rouen (avant publication du décret !), sous prétexte «d'efficacité».

C'est clairement un pas de plus dans la mise en place d'académies qui coïncident avec les régions et qui permettront d'aller plus loin dans la régionalisation.

Une mission vient d'être nommée qui procédera à une «concertation» puis émettra des préconisations... Nul doute qu'il s'agira d'aller plus loin encore dans les mesures de suppressions de services, de remise en cause des droits statutaires et de régionalisation.

Intervention de Force Ouvrière

À peine nommé, le ministre de l'EN avait indiqué que la réforme territoriale ne pouvait rester au milieu du gué. En décidant l'expérimentation d'un unique recteur pour les académies de Rouen et de Caen, il confirme les analyses de Force Ouvrière quant à une régionalisation de l'Éducation nationale.

Nous avons, lors des discussions portant sur la mise en place de la réforme territoriale dans notre administration, déjà prévu ce scénario. Si certains avaient pu penser que la mise en place d'un recteur de région n'aurait aucune conséquence, force est de constater qu'encore une fois, FO avait raison.

Le ministre a indiqué que la carte administrative des rectorats n'est à ce jour pas remise en question. De même qu'aucune réorganisation ni fusion. Il espère ainsi rassurer les personnels, tout en soulignant la nécessité d'avoir un interlocuteur unique pour les présidents ou préfets de région et que, pour y arriver, une nouvelle gouvernance est nécessaire.

La mise en place de cette nouvelle gouvernance est déjà bien entamée puisque Rouen et Caen avaient déjà mis en place d'un Délégué à la formation professionnelle initiale et continue commun aux deux académies. Aujourd'hui, c'est le recteur qui serait commun.

Vous présentez aujourd'hui un projet de décret qui déroge à la règle et en instituant la possibilité d'un seul recteur pour toutes les régions académiques.

C'est donc une modification du code de l'Éducation nationale de portée générale et non pas ciblée que vous nous présentez. Le CTM devrait être saisi de toutes les conséquences à venir de cette fusion.

Cela amène un certain nombre de questions quant à l'avenir :

- celui des règles nationales quand on voit ce qui se passe déjà concernant le calendrier scolaire,
- celui des structures académiques existantes : va-t-on fusionner des académies ?
- va-t-on vers des CTA communs ?
- les délais : est-ce qu'il y aura de telles modifications avant les élections professionnelles de 2018 ?
- les conséquences sur les gestions des personnels,

notamment les affectations et mutations

- les conséquences sur les services en termes de regroupements et de fusions

Le sujet n'est aucunement anodin pour rester un sujet traité uniquement dans les deux académies concernées. Si les Comités techniques académiques de Rouen et de Caen doivent être saisis de cette question, le CTM doit être rendu destinataire des bilans d'étapes et des conclusions. Nous sommes en désaccord avec la tenue de réunions informelles et communes des CTA des deux académies qui ne reposeraient sur aucune base réglementaire.

Pour FO qui s'y est toujours opposée, cette réforme reste synonyme de moins de service public, de fusions de services, de suppressions de missions et de postes et de mobilités subies par les agents.

Le bilan tiré par la FGF-FO qui regroupe l'ensemble des syndicats de la Fonction publique de l'État, est catastrophique à tous les niveaux, tant pour les personnels, que pour le rendu de service public.

Pour les personnels, le risque est bien celui d'une fusion des académies avec une gestion encore plus déconcentrée des carrières, des affectations sur les départements de la région académique, des suppressions de postes via les mutualisations et les fermetures de sites. Couplé avec le renforcement de l'autonomie des EPLE prôné par le ministre, ce projet est inacceptable. Caen et Rouen ne peuvent être le terrain de jeu des partisans de la régionalisation de l'Éducation nationale ou le laboratoire d'essai pour chercher les outils permettant la fin des rectorats d'académie.

Nous voterons contre ce projet de décret.

Réponse et précisions du secrétaire général

L'objet de ce décret (souligné par nous) n'est pas de fusionner les académies. Il y aura toujours un recteur de région académique et des académies (NDLR ce sera une seule et même personne !)

Pas de réorganisation des services dans les prochaines semaines.

Le ministre a confié à la mission mise en place de faire le bilan de ce qui s'est passé depuis 2015 et de tracer des pistes pour l'avenir. On avance avec une grande prudence et une grande transparence.

Il y aura aussi une concertation locale.

Ce texte a une portée générale, pas seulement pour Rouen et Caen. Il n'y a pas d'atteinte aux garanties statutaires, vous devriez être rassurés.

On réfléchit aux instances qui existent au niveau académique et qui pourraient être régionales, mais aujourd'hui les régions académiques ne sont pas des instances de gestion, mais la question se posera à un moment ou un autre.

Notre conclusion

Le secrétaire général confirme nos craintes et donne la feuille de route de la régionalisation. Ce projet de décret est un signe politique que le gouvernement avance sur cet objectif.

Votes

Contre : FO, CGT, FSU, CFDT, SNALC

Pour : UNSA

Déclaration intersyndicale

FSU, UNSA-Education, FNEC FP-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'action

Nous dénonçons la suppression massive des contrats aidés. À l'Éducation nationale, elle laisse sans emploi des milliers de personnes engagées dans la vie des écoles et des établissements tout en privant le service public d'Éducation, comme d'autres services publics, de leur apport.

Nos organisations jugent que l'arrêt brutal de tout renouvellement de contrat de personnels investis dans des missions essentielles à l'école va mettre à mal le fonctionnement de l'École et des établissements.

Dans le domaine de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les besoins ne cessent de croître. La promesse d'un accompagnement pour tous les élèves qui en ont un besoin reconnu est compromise.

S'agissant de l'assistance administrative aux directeurs d'école, les missions exercées par ces personnels dans l'aide à la direction d'école (AADE) étaient une première réponse aux besoins dans les écoles, permettant aux directrices et directeurs de se consacrer dans une certaine mesure à leurs missions.

Les activités périscolaires mises en œuvre par les collectivités locales ayant recours à ces contrats précaires sont également touchées par ces suppressions massives.

Dans les établissements scolaires du second degré, les services de vie scolaire ont besoin d'être renforcés. Les tâches d'entretien et de restauration sont mises à mal. Des personnes en contrat aidé y remplissaient des missions liées à la vie scolaire, d'aide aux professeur.e.s documentalistes, d'aide administrative... avec lesquelles les établissements comptaient. Le non-renouvellement brutal de ces personnes dans leurs emplois fragilise le fonctionnement de certains établissements.

Il n'est pas possible de priver les écoles et les établissements de ces missions. Il faut désormais construire des solutions pérennes. Concernant les personnels déjà en poste, la mesure les renvoie au chômage dans un contexte dégradé de retour à l'emploi, sans avoir pu bénéficier de la durée maximum de contrat ni de la formation professionnelle leur permettant une réinsertion sur le marché du travail.

Nous sommes opposés à l'installation de la précarité dans les écoles et les établissements. Pour nous il est nécessaire de stabiliser les missions exercées par ces personnels sur des emplois pérennes d'agents publics, car les missions qu'ils recouvrent participent durablement de la qualité du service public.

Nos organisations syndicales dénoncent fermement ces suppressions, exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et demandent qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire.